

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le **27 JUIN 2019**

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DFA 45-1** Approbation du compte administratif général d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III « Finances du Département », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », articles L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération 2017 DFA 32 G-1<sup>ère</sup> du 20 novembre 2017, optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 et maintenant l'option de la délibération du 28 mai 2003 pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2018 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 11, 12 et 13 décembre 2017, 20, 21 et 22 mars 2018, 4, 5 et 6 juin 2018, 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses du Département de Paris pour 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

**Titres émis :**

Recettes prévues ..... 396 720 928,27 €  
Titres émis ..... 358 999 679,62 €

**Dépenses mandatées :**

Crédits ouverts ..... 352 286 807,73 €  
Mandats émis ..... 290 961 364,89 €

**Balance :**

Recettes ..... 358 999 679,62 €  
Mandats ..... 290 961 364,89 €

**Résultat de l'exercice 2018 (excédent) ..... + 68 038 314,73 €**

Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (déficit) ..... - 44 434 120,54 €

**Résultat cumulé au 31 décembre 2018 (excédent) ..... + 23 604 194,19 €**

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2018 ont mouvementés pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- Le compte 1021 est débité de 1 615 350,00 € et crédité de 9 695 022,10 € ;
- Le compte 1068 est débité de 64 954 090,26 € et crédité de 339 083 873,56 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2018.

**1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire de Paris**

**Emmanuel GRÉGOIRE**